# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

#### Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36 Nb. de représentés : 9 Nb. d'absents : 8 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

## **AFFAIRE Nº 41/1990:**

Ravine des Cabris : Groupe d'habitation Les Manguiers (LTS) - Vente du bien cadastré section HV n°338 à Monsieur OLSENCE Henri Marcel

#### **ETAIENT PRESENTS:**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena. TIONOHOUE Sabrina, **CHAMBI** DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU **ERAMBRANPOULLE** Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

### REPRESENTE (S):

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

# ABSENTS:

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



# <u>Affaire n°41/1990</u>: Ravine des Cabris : Groupe d'habitation Les Manguiers (LTS) - Vente du bien cadastré section HV n°338 à Monsieur OLSENCE Henri Marcel.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre reste propriétaire de Logements Très Sociaux (LTS) dans divers groupes d'habitation et qu'il est nécessaire de poursuivre la cession de ces logements à leurs attributaires.

- VU l'Avis de France Domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER la cession suivante :

Acquéreur/Occupant	Référence cadastrale	Surface cadastrale	Groupe d'habitation	Adresse	Situation
Mr OLSENCE Henr Marcel	HV 338	251 m <sup>2</sup>	Les Manguiers	11 allée des Zembrevates 97432 Ravine des Cabris	Bâti

• DE FIXER le prix de cession : moyennant le prix 25 500 € HT (en référence à l'avis de France domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420 susvisé).

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• DE L'AUTORISER A SIGNER tous documents liés à cette affaire notamment l'acte authentique de cession et toutes formalités préalables (compromis et/ou promesse de vente).

SERVICE CONTEIL MUNICIPAL P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE DE SAME